



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25  
Nombre de représentés : 08  
Nombre de votants : 33

**OBJET**

**Affaire n°2017-011**

**ECOLES ELEMENTAIRES  
CHARLES VENDOMELE  
ET LEONIDE LE TOULLEC**

**TRAVAUX DE RAVALEMENT  
DE FACADES ET REFECTION  
DES ETANCHEITES**

**APPROBATION  
DU PLAN DE FINANCEMENT**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal  
a été faite le 30 janvier 2017 et affichée  
le 30 janvier 2017.

- le compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
le : 14 FEV 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 7 FEVRIER 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT**, le mardi  
7 février, le Conseil municipal du Port s'est réuni à  
la Mairie, après convocation légale sous la  
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : M. Sergio Erapa.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire,  
Mme Paulette Lacaptia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Jasmine  
Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye  
5<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-  
Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata  
10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint,  
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia  
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila  
Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona,  
Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux,  
Mme Karine Infante, M. Brandon Incana,  
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec,  
M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte,  
Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Dalila Mahé  
2<sup>ème</sup> adjointe (par Mme Paulette Lacaptia  
1<sup>ère</sup> adjointe), M. Faustin Galaor (par Mme Danila  
Bègue), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-  
Hubert M'Simbona), Mme Catherine Gossard (par  
M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint), Mme Dorisca  
Tiburce (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Anne-  
Laure Boyer (par Mme Karine Infante),  
Mme Mikaëla Latra (par Mme Annick Le Toullec  
8<sup>ème</sup> adjointe).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Néant.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme  
Cala M'Rhéhour 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Hary Auber,  
Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Firose  
Gador.

RECU LE

14 FEV. 2017

SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL

Affaire n°2017-011

**ECOLES ELEMENTAIRES CHARLES VENDOMELE ET LEONIDE LE TOULLEC  
TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES ET REFECTION DES ETANCHEITES**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunie le 25 janvier 2017,

**Vu** le rapport présenté en séance du mardi 7 février 2017 relatif à l'approbation du plan de financement des travaux de ravalement de façades et de réfection des étanchéités dans les écoles élémentaires Charles Vendomèle et Léonide Le Toullec,

**M. Jardinot ne prend pas part au vote,  
Après discussion et à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de ravalement de façades et de réfection des étanchéités dans les écoles élémentaires Charles Vendomèle et Léonide Le Toullec :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes et travaux :	608 870,00 €	Subvention Etat/ DPV 2016 (43,77 %) :	266 502,40 €
		Région Réunion /PRR (36, 23 %) :	220 593,60 €
		Ville (20 %) :	121 774,00 €
<b>Total HT :</b>	<b>608 870, 00 €</b>	<b>Total HT :</b>	<b>608 870,00 €</b>

**Article 2 :** de solliciter auprès du Conseil Régional la subvention correspondante,

**Article 3 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

  
**Olivier HOARAU**

**ECOLES ELEMENTAIRES CHARLES VENDOMELE ET LEONIDE LE TOULLEC  
TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES ET REFECTION  
DES ETANCHEITES**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le présent rapport a pour objet la validation du plan de financement des travaux de ravalement de façades et la réfection de l'étanchéité des écoles Charles Vendomèle et Léonide Le Toullec.

Ces écoles sont situées dans des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) fixés par décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014. A ce titre, ces travaux ont pu bénéficier d'un financement exceptionnel de l'Etat en investissement intitulé Dotation Politique de la Ville (DPV), pour l'année 2016.

L'Etat s'est donc engagé à subventionner ces travaux pour un montant de 266 497,00 € HT (convention signée le 05 décembre 2016).

En effet, ce groupe scolaire du quartier de la SIDR se situe sur une artère principale du Port, l'avenue de la Commune de Paris. Il s'inscrit en cohérence – sur la période 2017-2019 – du projet de rénovation des quartiers Titan/SIDR, avec notamment :

- la livraison d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),
- la réalisation d'un cross system au sein du square Père Quatre Fages,
- la prochaine réhabilitation de la phase 1 du complexe sportif Olivier Manès.

Le dossier technique est actuellement au stade projet (PRO DCE) et la durée des travaux est estimée à 5 mois.

Un financement complémentaire est donc sollicité auprès du Conseil Régional de La Réunion, au titre du Plan de Relance Régional en faveur des communes pour la réalisation de ces travaux selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes et travaux :	608 870,00 €	Subvention Etat/ DPV 2016 (43,77 %) :	266 502,40 €
		Région Réunion /PRR (36, 23 %) :	220 593,60 €
		Ville (20 %) :	121 774,00 €
<b>Total HT :</b>	<b>608 870, 00 €</b>	<b>Total HT :</b>	<b>608 870,00 €</b>

Le Conseil municipal est appelé à :

- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- solliciter la subvention auprès du Conseil Régional ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

---

**Affaire suivie par la Direction du Patrimoine Bâti**